

**2020 DAC 550 Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels**

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 avenants à convention relatifs à l'attribution de subventions exceptionnelles à 35 établissements cinématographiques parisiens dans le cadre du plan de soutien aux acteurs culturels ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme. Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 17.900 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20 rue du Temple (4e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Luminor - Hôtel de Ville (4e). 183686- 2020\_10012

Article 2 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 16.200 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 7, rue des Petites Écuries (10e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 3 Luxembourg (6e). 181241- 2020\_10033

Article 3 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 9.700 euros est attribuée à la SARL Société d'exploitation du Cinéma du Panthéon, 3 rue Paillet (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma du Panthéon (5e). 182789- 2020\_09987

**Article 4 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Studio des Ursulines (5e). 182839 - 2020\_09970**

Article 5 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Studio Galande, 42 rue Galande (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Studio Galande (5e). 182782 -2020\_10045

Article 6 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 14.400 euros est attribuée à la SARL CINEMAS 21, 23 rue des Écoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Écoles Cinéma Club (5e). 189987- 2020\_09969

Article 7 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 16.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Champo (5e). 182929- 2020\_10020

Article 8 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Sodiav, 7 place Saint-Michel (5 e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Espace Saint-Michel (5 e). 182651- 2020\_10049

Article 9 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 12.900 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9 rue Champollion (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e). 182836- 2020\_10013

Article 10 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 11.000 euros est attribuée à la SARL Moteur ! 5, rue des écoles (5e) Paris, au titre des

activités cinématographiques du cinéma Grand Action (5e). 182922-2020\_09984

Article 11 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 97.100 euros est attribuée à la SAS Dulac cinéma, 60 rue Pierre Charron (8e) Paris, au titre de l'activité cinématographique de cinq établissements : le Reflet Médicis (5e), l'Arlequin (6e), le Majestic Bastille (11e), l'Escurial (13e) et le Majestic Passy (16e).182467- 2020\_10017

Article 12 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SA Cinéma Saint André des Arts, 30 rue Saint André des Arts (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint-André des Arts (5e). 182580-2020\_10043

Article 13 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 11.100 euros est attribuée à la SARL Cinédevil, 6, rue de l'école de Médecine (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Nouvel Odéon (6e).182553- 2020\_09986

Article 14 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 11.100 euros est attribuée à la SARL Cinéma Le Bilboquet, 22, rue Guillaume Apollinaire (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Beau Regard (6e).182690- 2020\_10031

Article 15 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 11.600 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4 rue Christine (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Christine Cinéma Club (6e).186050- 2020\_09968

Article 16 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.100 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lucernaire (6e).180668- 2020\_09983

Article 17 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 30.900 euros est attribuée à la SA CINELBA, 1 rue Balzac (8e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Balzac. 182693 -2020\_10014

Article 18 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 9.000 euros est attribuée à la SNC Studio du Dragon, 14 rue Lincoln (8e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Elysées Lincoln (8e).182831- 2020\_10021

**Article 19 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 16.400 euros est attribuée à la SARL Eden Plus, 24 Bd Poissonnière (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Max Linder (9e).182465- 2020\_10046**

Article 20 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 6.700

euros est attribuée à la SARL Cinevog, 101, rue Saint-Lazare (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma 5 Caumartin (9e).182830- 2020\_10015

Article 21 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 15.100 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17 boulevard de Strasbourg (10e) Paris au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Archipel (10e).182764- 2020\_09971

Article 22 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39 boulevard de Strasbourg (10e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Brady (10e).182926- 2020\_09981

Article 23 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SAS Cinélouxor, 38 rue des Martyrs (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma (10e).182667- 2020\_09982

Article 24 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Chaplin, 6 rue Péclet (15e) Paris, au titre des activités cinématographiques au cinéma Chaplin Denfert (14e) et au cinéma Chaplin Saint Lambert (15e).182914- 2020\_10040

Article 25: Une subvention exceptionnelle d'un montant de 23.200 euros est attribuée à la SARL Les Cinq Parnassiens, 98 boulevard Montparnasse (14e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 7 Parnassiens (14e).182829- 2020\_10018

Article 26 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 12.500 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7 rue F. Pressensé (14e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma L'Entrepôt (14e).182546- 2020\_10042

Article 27 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.600 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14 rue de Troyon (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Club de l'étoile (17e).183620- 2020\_10027

Article 28 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 14.500 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du Cinéma des Cinéastes (17e).182368- 2020\_10019

Article 29 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10 rue Tholozé (18e) Paris, au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Studio 28 (18e).183612- 2020\_10048

Article 30 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SAS Zarathushtra, 23 rue Marcel Clavier 77 120 Coulommiers, au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Épée de bois (5e). 188224- 2020\_09988

Article 31 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 30 avenants à convention dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 32 : Les dépenses correspondantes, soit 438.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.